

Charte

Le groupe pour lequel cette charte a été rédigée s'appelle

« Par quoi je commence ? » - collectif de transition dans la région de Wissembourg

Cette charte propose un cadre définissant les objectifs et méthodes du collectif. Toute personne s'intéressant aux actions du collectif peut en prendre connaissance. Toute personne souhaitant agir au sein du collectif doit en prendre connaissance et y adhérer.

Notre objectif est le suivant :

Rendre la région de Wissembourg plus résiliente (plus forte) face aux crises qui se succèdent (environnementale, sociale, économique, démocratique).

La recherche de cette résilience se fait par des actions :

- visant à améliorer la solidarité entre habitant-e-s de notre région ;
- de sensibilisation et de formation des habitant-e-s de la région sur les questions d'autonomie alimentaire, énergétique, économique et intellectuelle ;
- visant à améliorer notre environnement : production alimentaire, respect des ressources existantes, augmentation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, de la terre ...

Les actions devront répondre aux trois critères suivants pour pouvoir s'inscrire dans la dynamique du collectif :

- 1) Avoir pour but d'augmenter la résilience de la région de Wissembourg.
- 2) Respecter les humains.
- 3) Respecter la nature.

Ces trois critères doivent forcément être intégrés de façon conjointe.

De fait, ces actions sont fondées sur certaines **valeurs clés** :

- Solidarité, partage
- Ouverture et inclusion de l'autre, tolérance
- Bienveillance et non-violence
- Engagement et intégrité
- Humilité, altruisme
- Autocritique, apolitique

Principe de gestion de la dynamique du collectif :

La structure du Collectif est ouverte et horizontale : on devient membre librement, en assistant à des réunions, en proposant et en s'investissant dans des actions. Ce qui lie une personne au collectif est d'ordre moral : lors d'une action ou d'une réunion, chacun engage sa parole en son nom propre, assure respecter les trois critères et adhérer aux valeurs clés précédemment citées.

Mise en œuvre :

Création d'actions : Les actions s'inscrivent, schématiquement, dans les cinq axes évoqués par le film *Demain* (M. Laurent & C. Dion) : agriculture, énergie, économie, démocratie, éducation ; axes suggérés par les cinq pétales du logo du collectif.

Chaque action est menée par un-e ou plusieurs référent-e-s identifié-e-s. Ces référent-e-s s'engagent à mener une action à son terme (l'objectif doit être clairement défini sur ce que chacun-e s'engage à faire). En cas de nécessité, la personne référente qui souhaite abandonner une action en cours doit s'assurer que l'action pourra être menée à terme, sans elle, en passant le relais à un-e autre membre.

Afin que l'action puisse être engagée, les référent-e-s lancent un appel aux volontaires soit lors d'une réunion, soit en utilisant la lettre d'information (voir « Communication entre les membres »), soit en s'adressant directement aux personnes s'étant déjà signalées pour de telles actions (« Pages vertes » du collectif, diffusées nominativement).

Engagement vis-à-vis des habitant-e-s de la région : pour que la transition puisse devenir une dynamique familière et positive pour la majorité des citoyen-ne-s, les actions du collectif doivent être :

- menées à terme,
- pérennes (c'est-à-dire entretenues sur la durée),
- montrées et expliquées (de diverses manières si possible),
- engageant le plus grand nombre d'acteurs : citoyen-ne-s, technicien-ne-s de la ville (c'est-à-dire intervenant de par leur métier) et élu-e-s.

Cependant, toute action repose sur le volontariat. Le temps consacré aux actions du collectif est offert par ses membres à l'ensemble de la communauté des habitant-e-s de la région. Dès lors, le principe essentiel est qu'aucune action ne peut être exigée de leur part. Ainsi, le souhait d'impliquer des volontaires du collectif à des événements ou actions extérieurs au collectif doit faire l'objet d'une demande explicite et une réponse positive de la part des membres sollicités doit être donnée.

Création d'événements : Toute personne du collectif peut proposer des événements (réunions, fêtes, projections de films, tables rondes, formations). Elle procédera de la même manière que pour une création d'action (respect des trois critères et valeurs, engagement personnel, appel aux volontaires).

Communication : Informer sur l'existence d'initiatives locales en cohérence avec les objectifs, critères et valeurs du Collectif constitue une action permanente du Collectif. Ainsi, le Collectif est doté d'un site internet (www.parquoijecommece.eu) et d'une boîte mail. Tout membre du collectif peut demander à :

- publier des articles sur le blog,
- envoyer des newsletters,
- informer d'événements à venir,

- s'investir dans cette action.

Liens associatifs : Le collectif n'est pas une association mais soutient les associations locales existantes œuvrant selon ses objectifs et vérifiant ses valeurs. En particulier, et afin de souligner que les actions du collectif entrent dans une boucle d'échanges et que les membres font un don de leur temps en s'investissant pour la communauté, le Système d'Échanges Local de Wissembourg, appelé Solisel, permet à chaque acteur/actrice du mouvement, adhérent(s) du Solisel, d'être crédité-e-s en sols : une heure de temps d'action équivaut à 60 sols. Ainsi, les membres ayant offert de leur temps pourront-ils bénéficier de coup de main d'autres personnes, désireuses d'être solidaires à leur tour et « rémunérées » en sols. (Voir : <http://solisel.communityforge.net/>).



Wissembourg, le 4 mai 2019